

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 164/2023**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rues du moulin vert, du manoir, de Block et de Saint-Omer ; chemins du furet et de St Eloi ; et impasses de la petite maison bleue, d'Oudezeele et du Vlogelynck– Sté SOTRAVEER -**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route

;

VU la demande en date du 20/07/2023 – de Mme DELAHAYE Marie – de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le Zand Put Houck – 59670 WINNEZEELE ;

**CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de dérasement et de curage des fossés, rues du moulin vert, du manoir, de Block et de Saint-Omer ; chemins du furet et de St Eloi ; et impasses de la petite maison bleue, d'Oudezeele et du Vlogelynck.**

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement et limitée à 30km/h, au droit des travaux de dérasement et de curage de fossés – rues du moulin vert, du manoir, de Block et de Saint-Omer ; chemins du furet et de St Eloi ; et impasses de la petite maison bleue, d'Oudezeele et du Vlogelynck, à compter du 31/07/2023 pour un délai d'intervention dans les 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SOTRAVEER– lieu dit le Zand Put Houck – 59670 WINNEZEELE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Madame DELAHAYE Marie de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le Zand Put Houck – 59670 WINNEZEELE, email : [mdelahaye@sotraveer.com](mailto:mdelahaye@sotraveer.com)

Fait à HERZEELE, le 21 juillet 2023  
Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le 21 juillet 2023  
Le Maire,  
S. FRANCKE

